

MARS 2025

CONSEILS POUR INSTRUIRE VOTRE DEMANDE

<https://demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-animauxnon-domestiques>

(Statut juridique : CW : Annexe II / RE : Annexe A / France : arrêté 2004.)

Passer un délai d'un mois sans réponse de la DDPP votre demande est acceptée, elle est prolongée s'il manque des détails et que la DDPP vous demande d'autre éléments qu'il faudra lui transmettre par retour du courrier, afin d'éviter de perdre du temps. Certain département accepte le jour même et rapidement si votre dossier est bien complet, c'est pour ces raisons que je vous conseille de mettre le plus de détails en vous servant de mes conseils, ci-dessous détaillé **SURTOUT** le personnaliser en le complétant, bien parler de tous les détails, c'est pas pour vous embêter que je vous incite à bien remplir votre demande, cela vous permettra aussi de mieux comprendre les besoins de votre tortue même si, ce que vous ferez ne correspond pas à tous mes explications le plus important est de montrer que vous savez ce que la tortue a besoin pour qu'elle vive dans les meilleures conditions et longtemps.

En PREMIER EN HAUT A DROITE DANS « INVITER UNE PERSONNE A MODIFIER CE DOSSIER » cliquer et METTRE MON ADRESSE EMAIL : torturama@orange.fr

Identité enregistrée

☐ Déclaration de détention d'animaux de espèces non domestiques

Dossier n° 11633206 - En brouillon depuis le 28 février 2023 09:09

Expirera le 28/02/2026 (36 mois après la création du dossier)

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires. Votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.

Département du lieu de détention de l'espèce ou des espèces *

Je pourrai avoir accès à votre dossier pour vous conseiller et le contrôler (pour qu'il soit accepté rapidement) les DDPP verront que la tortue viendra de mon élevage et savent que je vous aiderai à faire son parc et à maintenir votre tortue dans les meilleures conditions pour une longue vie « 80/100 ans »

Département du lieu de détention de l'espèce ou des espèces * **METTRE VOTRE DEPARTEMENT**

1. Identification du demandeur (si vous êtes une personne physique)

Information (1)

Si vous êtes une personne physique : renseigner les informations suivantes puis continuer au chapitre 3 concernant l'espèce ou les espèces à déclarer.

Nom de naissance **SI FEMME : * VOTRE NOM DE JEUNE FILLE**

Nom d'usage **NOM MARIAGE SI BESION**

Prénom(s) *** le votre**

Date de naissance *** la votre**

Lieu de naissance le **votre**

Adresse du lieu de votre résidence *** votre adresse**

Précisez le numéro, la rue et la commune. **Votre adresse complète**

Adresse du lieu de détention de l'espèce ou des espèces ***Votre adresse complète**

Précisez l'adresse du lieu de détention de l'espèce ou des espèces (à remplir même si l'adresse de détention est identique à celle du déclarant). Précisez le numéro, la rue, le code postal et la commune.

Numéro de téléphone **votre téléphone**

Adresse électronique **votre adresse email**

2. Identification du demandeur (si vous êtes une personne morale)

PASSER DIRECTEMENT A 3. Espèce(s)

Information (2)

Si vous êtes une personne morale : renseigner les informations suivantes puis continuer au chapitre 3 concernant l'espèce ou les espèces à déclarer.

Dénomination ou raison sociale

N° SIRET

Adresse du siège social

Précisez le numéro, la rue et la commune.

Adresse du lieu de détention de l'espèce ou des espèces *

Précisez l'adresse du lieu de détention de l'espèce ou des espèces (à remplir même si l'adresse de détention est identique à celle du déclarant). Précisez le numéro, la rue, le code postal et la commune.

Signataire de la déclaration

Nom, prénoms et qualité

3. Espèce(s)

Information (3)

La cession gratuite ou onéreuse de spécimens relevant des espèces en annexe A du règlement (CE) n°338/97 nécessite la délivrance préalable d'un certificat intracommunautaire (CIC). Pensez à contacter la DREAL de votre région si vous souhaitez entamer cette démarche.

Espèce

Nom scientifique * **TESTUDO HERMANNI HERMANNI**

Nom commun * **TORTUE D'HERMANN OCCIDENTALE**

Nombre de spécimens **Vous avez droit jusqu'à 6 tortues donc mettre au moins 2 ou plus, pour éviter de refaire une demande pour une 2ème, même si vous n'en reprenez pas une 2ème.**

Sexe **INDETERMINE (trop jeune)**

Précisez, si besoin, le nombre de femelles et de mâles.

Supprimer l'élément

Ajouter un élément pour « Espèce »

4. Alimentation

Aliments

Étant donné que l'alimentation de la tortue doit être importante en phosphore et calcium, et que cet apport doit être plus élevé en calcium, nous pouvons lui donner du foin de trèfle, foin de luzerne. Et selon les saisons, on peut lui donner du pissenlits, de trèfles, des fleurs de pissenlits, des plantes sauvages du jardin, des plantations de différentes graminées de son parc, des plantes herbacées et cultivés, mâches, orties, feuilles de noisetier. Et en complément, des feuilles de betteraves, des feuilles de brocoli, de la salade (mâche, frisée, scarole, endives, cresson, épinard, roquette, feuilles de chêne...) et un os de seiche pour le développement de sa carapace. Sachant que la tortue est Omnivore, elle peut trouver des escargots, des limaces et des vers de terre dans le jardin pour son apport en protéine. À l'occasion, je peux lui donner des figues, pommes, melon, pêche...

Les tortues disposeront des différentes plantations présentes dans l'enclos (pissenlits, trèfles, plantes herbacées, graminées...) En fonction des saisons et occasionnellement les tortues auront également accès à différents fruits tels que du melon ou de la pomme.

Abreuvement

Elle est capable de se réhydrater par le biais du cloaque, irriguant ainsi la vessie.

Je lui laisserai aussi une coupelle d'eau dans son enclos qui est essentiel pour son hydratation et son bain dont je changerai l'eau quotidiennement.

L'eau sera changée tous les jours. La coupelle ne sera pas trop haute (2 cm de hauteur) afin d'éviter tout risque de noyade.

Apport en vitamines ou supplémentation alimentaire

Les tortues auront besoin de plusieurs apports afin de bien évoluer :

- L'apport de calcium et de phosphore sera apporté grâce au foin de luzerne et foin de trèfle.
- Les protéines seront apportées par les différents petits animaux qu'elles pourront trouver dans notre enclos (escargot, limace, vers de terre)
 - Un os de seiche sera mis à sa disposition dans son parc afin qu'elle puisse le grignoter pour lui apporter le calcium nécessaire à son bon développement (carapace, os...).

5. Hébergement

Installations intérieures et/ou extérieures *

Détaillez le type d'hébergement et les dimensions.

la tortue Hermann vie dehors dès sa naissance.

L'enclos est organisé en 3 parties : partie humide, partie sèche exposée au soleil, partie plantée pour que la tortue se cache et puisse s'alimenter. Il comporte un abri et une serre pour faciliter la thermorégulation. Comme tous les reptiles, la tortue est un animal ectotherme et dépend de la température extérieure contrairement aux endothermes (mammifères, oiseaux) qui maintiennent leur température interne constante.

Elle adopte un comportement de thermorégulation. Elle se réchauffe « par sa dossière » grâce à la chaleur du soleil généralement durant les premières heures de la journée. Ce comportement leur permet d'atteindre une gamme de température corporelle comprise entre 18° et 25°C où son activité sera optimale. Au-delà de ces températures, elle cherche des endroits plus ombragés, sous les buissons ou dans des cachettes naturelles (pierres, troncs) pas de béton.

L'enclos sera dans le jardin (comme notre tortue sera une juvénile) il fera environ (pour des juvéniles) 2mX2mX0,60m de haut sera aménagé d'un abri de 40X40cm installé dans un angle du parc, recouvert d'un mélange de feuillage pour que la tortue puisse se protéger de la chaleur d'été et du froid entre deux saisons, mettre au dessus et devant la porte de sa maison du plexiglas pour faire effet serre ou mettre une mini serre. J'aménagerai le sol de terre de jardin avec des pierres, des arbustes, des racines pour que la tortue puisse se protéger du soleil, grimper et creuser. Pour la protéger de toute attaque de prédateur (RATS, chiens, corbeaux, pies, renard...) un grillage en dessous et au dessus sera installé. l'abri sera en bois. Je compléterai avec un bassin d'eau (couvette pour pas qu'elle se noie) pour boire et le bain. Il sera agrandi au fur et à mesure que les tortues grandiront (parc de 10mx10m minimum POUR ADULTES). Si besoin 2 parcs seront fait pour séparer les mâles afin d'éviter la reproduction.

Conditions de détention *

L'enclos sera orienté du côté sud afin de profiter le maximum de rayon de soleil (au moins 6 heures par jour) et protéger du vent à l'abri du vent. L'enclos sera fait de bois, de grillage, de dalles et de plexiglas. L'abri sera rempli de feuilles de chênes ou châtaigniers.

Enrichissement du milieu

Nous créerons des petits "refuges" en (pierre, bois, pot...) dans lesquels les tortues pourront s'abriter.

Nous planterons de petits arbustes (bruyère, cheveux d'ange, lavandin...) afin de les protéger du soleil. Nous veillerons également à ce que la terre présente dans l'enclos soit suffisante et de bonne qualité.

Au cas où ce serait un couple le mâle sera mis dans un nouveau parc séparé afin d'éviter la reproduction.

Agrandissement du parc selon son age et les besoins de la tortue.

6. Nettoyage et désinfection

Méthode et fréquence *

Pour l'enclos : je nettoierai tous les jours ses récipients d'eau, ses nourritures séchées ou souillées. Je renouvelle sa coupelle d'eau et sa nourriture restante, en prenant soin de désinfecter les coupelles d'eau avec un désinfectant « alcalin ou vinaigre blanc dilué ou autre désinfectants... » et de nettoyer les mains après chaque manipulation, pour éviter : Une zoonose est une maladie ou infection qui se transmet de l'animal à l'homme, ou inversement. Les agents pathogènes responsables peuvent être des bactéries, des virus, des champignons ou des parasites. La transmission peut se faire par contact direct ou par les aliments, l'eau ou l'environnement.

7. Principales maladies (dont zoonoses) et moyens de prévention

Liste des principales maladies *

Les principales maladies des tortues Hermann sont :

- la Salmonellose (Zoonoses) qui est transmise par les déchets fermentés tel que les fruits...
- la Rhinite
- les Mycoses sur la carapace.
 - Présence de vers dans les déjections
 - anomalies, tels que un bec trop long, écoulement des narines, yeux gonflés,
 - ronflement quand il respire, perte de poids,

En cas de doute, je contacterai l'éleveuse et/ou la clinique vétérinaires (**mettre l'adresse d'un vétérinaire**)

Moyens de prévention *

- Lavage des mains après avoir manipulé les tortues ou tout autre élément lié à ces dernières comme l'enclos ou ses aliments.
- Veillez à ce que l'abri ne soit pas humide, implanté plein SUD pas d'ombre de mur ou d'arbustes...
- Éviter les dallages en béton (poussière)
- Vermifuge (si besoin pour nouvelle arrivant) après avoir mis en quarantaine et fait une coproscopie.
- Rester attentif au changement d'habitudes : j'observe tous les jours les anomalies, tels que un bec trop long, écoulement des narines, yeux gonflés, ronflement quand il respire, perte de poids, des vers dans les selles.
- Dès l'apparition de symptômes nous apporterons notre tortue (adresse d'un vétérinaire)
- Pour l'entrer en hibernation : nous suivrons les conseils du livret d'élevage de l'éleveur : la méthode « réfrigérateur » entre 3/6° de novembre/mars, que je conseille vivement, afin d'éviter les décès avec une hibernation in-nature (trop de redoux)

8. Informations complémentaires

Informations complémentaires que vous souhaiteriez porter à la connaissance de l'administration.

L'élevage « TORTURAMA » Mettra à ma disposition son livret d'élevage et autres supports complémentaire, sur son site www.torturama.fr . Je suivrai ses conseils afin de maintenir la tortue dans de meilleures conditions adaptées à ses besoins.

- Pendant mes vacances ma voisine ou ma famille pourront s'en occuper.
- Au cas où ce serait un couple le mâle sera mis dans un nouveau parc séparé afin d'éviter la reproduction
- Mise en quarantaine si nouvelle arrivante "achat tortue" pour surveillance "coproscopie", yeux, rhinite...

Statut juridique de la tortue HERMANN :

- CE 338/97 : Annexe A
- FR 2004 : Annexe 1 Art.L411-1
- CITES II:Espèce protégée
- Annexe 2 du 08/10/2018

9.Engagement du déclarant

Vérifier que vous m'avez bien invité en haut à droite « sur inviter une personne à modifier ce dossier » pour que je contrôle votre demande si tout est bien compléter je vous inviterai à cliquer sur « déposer le dossier en bas à droite » vous pouvez me communiquer le numéro de dossier

9 Le demandeur, personne physique ou morale...

Passer un délai d'un mois sans réponse de la DDPP votre demande est acceptée, elle est prolongée s'il manque des détails et que la DDPP vous demande d'autres éléments qu'il faudra lui transmettre par retour du courrier, afin d'éviter de perdre du temps.

Certain département accepte le jour même et rapidement si votre dossier est bien complet, c'est pour ces raisons que je vous conseille de mettre le plus de détails en vous servant de mon modèle ci-dessous détaillé **SURTOUT** le personnaliser en changeant des phrases et mots, bien parler de tous les détails.

C'est pas pour vous embêter que je vous incite à bien remplir votre demande, cela vous permettra aussi de mieux comprendre les besoins de votre tortue (venant de mon élevage) même si, ce que vous ferez ne correspond pas à toutes mes explications le plus important est de montrer que vous savez ce que la tortue a besoin pour qu'elle vive dans les meilleures conditions et longtemps.

Ces conseils ne concernent que mon élevage, si vous adoptez une tortue chez un autre éleveur, je serai dans l'obligation de prévenir la DDPP et vous devrez refaire votre demande afin que les critères de renseignements correspondent à votre adoption et éleveur .

Toutes les DDPP ont mes conseils et peuvent me contacter pour que je confirme que la tortue viendra bien de mon élevage.